

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2012 B 05085

Numéro SIREN : 562 074 476

Nom ou dénomination : SOFEMA

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 33309

SOFEMA

Société anonyme au capital de 3 735 550 €

49 avenue Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Audit Eurex

28, rue Notre Dame des Victoires

75002 Paris

340 900 422 RCS Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

572 028 041 RCS Nanterre

SOFEMA

Société anonyme au capital de 3 735 550 €

49 avenue Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société SOFEMA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOFEMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode lié à la première application du règlement ANC 2020-01 décrit dans la note 4-B.2 « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- La note 4 « Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues pour la prise en compte dans la consolidation du Groupe des différentes filiales détenues au 31 décembre 2021. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.
- La note 4.7 et la note 10 « stocks de marchandises et en cours de production » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour la valorisation des stocks et des en cours de production. Nos travaux ont consisté à vérifier les calculs pour la détermination de la valorisation des stocks et à vérifier les estimations retenues par la société sur les dépréciations.
- La note 4.14 et la note 18 « impôts » de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes retenus par la société en matière d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives à ces éléments et à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations présentées en annexe.
- La Direction de SOFEMA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation des actifs et les provisions pour risques et charges. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction, et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. S'agissant d'estimations et d'hypothèses, nous rappelons néanmoins que les réalisations pourront présenter des différences avec ces dernières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 mai 2022.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 14 juin 2022

Les commissaires aux comptes

Audit Eurex

Deloitte & Associés

 **VALERIE MASSOT**

valerie MASSOT

Laurent ODOBEZ

GROUPE SOFEMA

Comptes Consolidés

31 / 12 / 2021

Sommaire

Sommaire -----	2
1.1 Bilan consolidé -----	3
1.2 Résultat consolidé -----	3
1.3 Variation des capitaux propres et réserves -----	5
1.4 Trésorerie consolidée -----	6
Annexes - Notes aux comptes consolidés -----	9

1.1 Bilan consolidé

Immobilisations incorporelles	5	1 357	481
<i>Dont écart d'acquisition</i>	5	0	0
Immobilisations corporelles	6	3 594	3 177
Immobilisations financières	7	749	444
Titres mis en équivalence	8	74 709	73 079
Actifs immobilisés		80 409	77 181
Stocks	10	27 726	35 698
Avances et acomptes versés sur commandes		1 507	1 497
Créances clients et comptes rattachés	11	14 344	7 929
Autres créances et comptes de régularisation *	11/24	3 135	1 538
Valeurs mobilières de placement	14	4 141	9 141
Disponibilités	14	5 092	6 778
Charges constatées d'avance	11	185	184
Actifs circulant		56 130	62 765
Total de l'actif		136 539	139 946

* dont impôts différés actifs

Capital social		3 736	3 750
Primes		16 911	16 911
Réserves		102 405	100 860
Résultat part du groupe		1 284	2 483
Titres d'autocontrôle		0	-514
Capitaux propres Groupe	Var. CP	124 335	123 490
Réserves minoritaires		0	0
Résultat minoritaires		0	0
Intérêts minoritaires	Var. CP	0	0
Provisions pour risques et charges	9	2 756	3 189
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13	41	102
Emprunts et dettes financières divers	13	6	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	1 527	1 281
Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 133	4 392
Dettes fiscales et sociales	12	1 237	1 495
Autres dettes et comptes de régularisation *	12	1 504	5 992
Produits constatés d'avance	12	0	3
Dettes		12 204	16 456
Total du passif		136 539	139 946

* dont impôts différés passif

1.2 Résultat consolidé

Ventes de marchandises		35 367	31 054
Production vendue services		683	2 444
Produits accessoires		5 163	3 270
Chiffre d'affaires	15	41 212	36 768
Production stockée	10	-7 332	664
Reprise sur amortissements et provisions		7 502	391
Transfert de charges d'exploitation et Subvention		85	197
Autres produits		323	63
Total des produits d'exploitation		41 790	38 083
Achats de marchandises et autres approvisionnements		18 630	28 534
Variation de stock		5 755	-6 860
Achats de matières premières		4	32
Autres achats et charges externes	16	8 462	10 901
Impôts taxes et versements assimilés	17	415	563
Charges de personnel	18	6 371	7 219
Dotations aux amortissements et provisions		3 639	1 577
Autres charges	16	332	88
Total des charges d'exploitation		43 607	42 054
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises des amortissements d'écarts d'acquisition		-1 817	-3 971
Dotations / reprises des amortissements d'écarts d'acquisition	5		
Résultat d'exploitation après dotations et reprises des amortissements d'écarts d'acquisition		-1 817	-3 971
Produits financiers		228	270
Charges financières		8	191
Résultat financier	21	220	79
Q. part charges/opérations en commun	20	-96	-97
Résultat courant avant impôt		-1 694	-3 989
Produits exceptionnels		1 134	159
Charges exceptionnelles		2 053	485
Résultat exceptionnel	22	-919	-326
Impôt sur les bénéfices	24	0	-25
Résultat net des entreprises intégrées (hors MEE¹)		-2 612	-4 340
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8	3 896	6 823
Résultat net de l'ensemble consolidé	23	1 284	2 483
Intérêts des minoritaires		0	0
Résultat net (part du Groupe)	23	1 284	2 483

¹ Mise En Equivalence

1.3 Variation des capitaux propres et réserves

Le capital social est constitué au 31/12/2021 de 74 711 actions au nominal de 50 euros soit un total de 3 735 550 Euros.

La variation des capitaux propres groupe sur l'exercice s'analyse comme suit :

En Keur	31/12/2020	Ajust. N:1	Var. de périmètre	Divid. & acpts	Autres mvts	Ecart conv.	Résultat	31/12/2021
Social	128 877			-1 827	-439 (2)	-514	3 111 (1)	129 208
Ecritures de retraitements								
Retr. amortissements								
Crédit-bail								
Impôts différés	319							319
Retr.immob.incorp.	-2 119							-2 119
Prov./indem.retraite								
Prov. réglementées								
Autres retraitements	-132							-132
Total écritures de retraitements	-1 932							- 1 932
Total retraité	126 945			-1 827	-439	-514	3 111	127 276
Ecritures de consolidation								
Ecart acquisition	-1							-1
Ecart évaluation								
Elim. acptes/divid.								
Elim. dividendes IG				1 827			- 1 827 (4)	0
Elim. marge/stocks IG								
Elim. +/- values IG								
Elim. provisions IG								
Elim. titres IG	-2 940							-2 940
Titres autocontrôle (4)	-514					514 (5)		0
Total écritures de consolidation	-3 455			1 827	0	514	-1 827	-2 941
Total consolidé	123 490			0	-439	0	1 284	124 335
Rappel part du groupe								
Part du groupe	123 490			0	-439	0	1 284	124 335
Rappel intérêts minoritaires								
Intérêts minoritaires	0							0

(1) : Résultat des sociétés consolidées (3 111K€)

- SOFEMA : 37K€
- ALHWS : -822K€ (50% du résultat 2021)
- DCI : 3 896K€ (33.33% du résultat groupe consolidé 11 688K€)

(2) : Contributif groupe SOFEMA des ajustements DCI (écart sur ouverture et écart de conversion).

(3) : Dividendes DCI, quote-part de la SOFEMA

(4) : Titres d'autocontrôle SOFEMA annulés par décision en 2021

En euros	Capital	Prime	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice		Capitaux propres	
				Part du groupe	Minoritaires	Part du groupe	Minoritaires
Situation nette au 31 décembre 2018	3 750	16 911	85 524	22 438	0	128 623	0
Situation nette au 31 décembre 2019	3 750	16 911	111 169	-10 735	0	121 095	0
Affectation résultat N-1			-10 735	10 735	0		
Autres variation DCI			-88		0	-88	
Résultat consolidé de l'exercice				2 483	0	2 483	0
Situation nette au 31 décembre 2020	3 750	16 911	100 346	2 483	0	123 490	0
Affectation résultat N-1			2 483	-2 483	0		
Annulation des titres autoportés	-15		15				
Autres variation DCI			-439			-439	
Résultat consolidé de l'exercice				1 284	0	1 284	0
Situation nette au 31 décembre 2021	3 735	16 911	102 405	1 284	0	124 335	0

1.4 Trésorerie consolidée

Résultat des sociétés intégrées	-2 612	-4 340
Amort., Prov. et QP subv. virés au résultat	19	408
Variation des impôts différés	0	0
Plus-values de cession	-6	20
Correction résultat N-1	0	0
Marge brut d'autofinancement	-2 599	-3 912
Dividendes reçus des mises en équivalence	1 827	0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-3 815	-3 087
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 587	-6 999
Flux de trésorerie liés aux op. Investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-2 062	-78
Cessions d'immobilisations	17	122
Incidences des variations de périmètre	0	0
Remboursement de créances (participation)	0	0
Autres flux		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 045	44
Flux de trésorerie liés aux op. Financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Titres d'autocontrôle		
Dettes financières	0	0
Remboursements d'emprunts	-60	-60
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'autofinancement.	-60	-60
Autres flux de trésorerie		
Variation de trésorerie	-6 692	-7 015
Trésorerie Ouverture	15 919	22 934
Trésorerie Variation cours devises		
Trésorerie Clôture	9 227	15 919
Variation des comptes de trésorerie		

Annexes aux comptes consolidés

Au 31 Décembre 2021

Annexes - Notes aux comptes consolidés

Note 1 : Avant-propos -----	10
Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice -----	10
Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice : -----	11
Note 4 : Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation -----	11
Note 5 : Immobilisations incorporelles & Amortissements incorporelles -----	16
Note 6 : Immobilisations corporelles & Amortissements corporelles -----	17
Note 7 : Immobilisations financières & Amortissements financiers -----	18
Note 8 : Titres de Participation -----	18
Note 9 : Provisions et dépréciations -----	19
Note 10 : Stocks de marchandises et en-cours de production -----	20
Note 11 : Créances -----	21
Note 12 : Dettes fournisseurs, Dettes fiscales et sociales et Autres dettes -----	22
Note 13 : Variation des dettes financières -----	23
Note 14 : Disponibilité -----	23
Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires par marché -----	24
Note 16 : « Autres achats et charges externes » & « Autres charges » -----	24
Note 17 : Impôts taxes et versements assimilés -----	25
Note 18 : Personnel -----	25
Note 19 : Rémunération des organes de Direction -----	27
Note 20 : Quote-part sur opérations faites en commun -----	27
Note 21 : Résultat financier -----	27
Note 22 : Résultat exceptionnel -----	28
Note 23 : Résultat -----	28
Note 24 : Impôts -----	28
Note 25 : Liens avec les filiales non consolidées -----	30
Note 26 : Engagements hors bilan -----	30
Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes -----	31

Note 1 : Avant-propos**Entité présentant les états financiers**

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, se rapportent aux comptes consolidés du groupe SOFEMA. Ils sont présentés par SOFEMA, Société Anonyme à Conseil d'Administration, sis à Levallois Perret - 92300, 49 avenue Georges Pompidou.

L'activité du Groupe consiste en l'intermédiation et la vente d'équipements militaires et aéronautiques. Le Groupe réalise également des prestations de conseil autour de cette activité.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les comptes retenus pour la consolidation sont les ceux des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 31 décembre 2021.

Dans l'hypothèse, pour une filiale, d'une date d'arrêtés des comptes différente, une situation intermédiaire est établie.

Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice (ne concerne que la SOFEMA)**COVID-19**

La Covid-19 est restée un élément significatif de l'année 2021, impactant l'activité économique et l'organisation du travail. Les confinements observés dans les différents pays ainsi que les restrictions en matière de déplacements professionnels ont impacté négativement le chiffre d'affaires 2021 de la SOFEMA.

Affaire DIPIKAR

La procédure contentieuse est toujours en cours. Le jugement d'exéquatur français a condamné la société CRMT, qui multiplie les reports. CRMT a également déposé un recours devant la Cour de cassation de Paris.

Le CASA

Suite aux nombreux manquements contractuels et des mises en demeure restées infructueuses, la SOFEMA a procédé à la résolution de la vente dans le respect des termes contractuels en novembre 2020.

A partir de cette date, la SOFEMA a engagé le remarketing de l'appareil et a ouvert un compte de repossess dans ses livres comptables dans lequel sont comptabilisées toutes les sommes imputables et qualifiées.

Le 31 décembre 2021, la SOFEMA a procédé à la vente de l'aéronef.

Dépréciation contrat Cameroun (Alphajet)

Malgré toutes les actions entreprises par la SOFEMA, elle n'a reçu aucune manifestation de la part de la partie Camerounaise et a donc décidé d'impacter ses comptes 2021 en conséquence.

Cette affaire de par sa dimension inhabituelle et exceptionnelle impacte le cycle exceptionnel.

Capital social :

Par décision collective du 26 mars 2021, les actionnaires de la SOFEMA ont approuvé la réduction de capital suite à l'annulation de 292 titres autoportés.

Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :**Conflit Ukraine / Russie**

A ce jour, la guerre en Ukraine n'a pas d'impact dans les comptes consolidés du groupe.

Note 4 : Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation**A. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2021 sont établis pour l'exercice de 12 mois conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés unifiant les règlements CRC 99-02, CRC 99-07 et CRC 2000-05.

Ils sont arrêtés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes sont appliquées de façon permanente.

Les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2021 n'ont à ce titre été impactés par aucune évolution normative notable.

B. Modalités de consolidation**1. Méthode de consolidation**

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables.

Les comptes des sociétés significatives dans lesquelles SOFEMA exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrés globalement (IG). La majorité de celles-ci sont détenues à plus de 90%.

Les comptes des entités ad-hoc dans lesquelles SOFEMA exerce une influence dominante lui donnant la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même façon que ses propres actifs sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des entités dans lesquelles SOFEMA exerce, en collaboration avec une ou plusieurs autres entités, les pouvoirs de gestion et de décision sont intégrés proportionnellement (IP).

Enfin, les sociétés détenues directement ou indirectement entre 20% et 50% et dans lesquelles SOFEMA exerce une influence notable sont mises en équivalence (ME).

2. Changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs sont appliqués selon le règlement n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable : le groupe est impacté par un changement de méthode en raison du nouveau règlement ANC 2020-01. Désormais, les écarts de conversion des créances et des dettes libellées en devises sont comptabilisés en tant qu'écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés, conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

Changement d'estimation comptable : néant

Correction d'erreur : néant

3. Périmètre de consolidation

Afin d'apprécier le caractère non significatif des entités dont l'exclusion est envisagée, le groupe a retenu comme critères cumulatifs :

- Société ayant une continuité d'exploitation durable
- Total bilan société inférieur à 2% du total groupe,
- Total chiffre d'affaires société inférieur à 2% du total groupe.

Périmètre de consolidation 2021 (identique à celui de 2020) :

Sociétés consolidées

Sociétés	Adresse	Méthode*	% de contrôle 31/12/2021
SOFEMA	157 Rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	Mère
ALHWS	501 Avenue Gustave Eiffel 33260 LA TESTE DE BUCH	IP	50%
DCI ²	2 Place Rio de Janeiro 75008 PARIS	ME	33.33%

* IG (intégration globale) ; IP (intégration proportionnelle) ; ME (mise en équivalence)

4. Comparabilité des comptes

Il n'y a aucune circonstance, intervenue au cours de l'exercice 2021, qui a empêché la comparaison, d'un exercice sur l'autre, des postes du bilan et du compte de résultat consolidé.

5. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes comptables appliqués à chaque poste des états financiers sont détaillés spécifiquement ci-dessous.

4.1. - Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les écarts de conversion des créances et des dettes libellées en devises sont désormais comptabilisés en tant qu'écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés, conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

L'acquisition de logiciels est enregistrée au poste "Concessions et droits similaires". Les logiciels font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans à compter de leur inscription à l'actif. Les logiciels développés par l'entreprise pour son seul usage ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif.

² Augmentation de la participation de la SOFEMA suite à l'annulation par DCI de 140 000 actions propres (10%).

4.3. – Ecarts d’acquisition

La différence entre les coûts d’acquisition des titres et l’évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiée à la date d’acquisition constitue l’écart d’acquisition ou goodwill.

Le Groupe pratique un amortissement linéaire de ces écarts d’acquisition sur la durée estimée des avantages économiques futurs qui leurs sont attachés.

Dans le cadre de la transposition de la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le droit comptable Français, le règlement de l’ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l’amortissement et la dépréciation de l’écart d’acquisition. Les modalités d’application de ces nouvelles règles sont applicables aux exercices ouverts en 2016.

Alors qu’il était jusqu’à présent systématiquement amorti, l’écart d’acquisition ou goodwill cesse de l’être en l’absence de limite prévisible à sa durée d’utilisation. Il fait alors l’objet d’un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Les écarts d’acquisition dont la durée d’utilisation est limitée restent amortissables sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu’elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans.

Dans ce cadre, une analyse cohérente doit être menée entre les comptes consolidés et les comptes sociaux : un écart d’acquisition ne peut être amorti dans les comptes consolidés si le fonds commercial correspondant dans les comptes sociaux ne l’est pas et réciproquement.

Depuis 2011, afin de faciliter la lecture homogène des états financiers consolidés, le groupe SOFEMA avait décidé d’assimiler les fonds de commerce inscrits à son bilan à des écarts d’acquisition dès lors qu’ils ne recélaient pas d’éléments identifiables et inscriptibles distinctement à l’actif (ou au passif).

4.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire et en fonction de la durée d’utilité probable de l’immobilisation concernée. A ce titre, l’amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d’une immobilisation.

Durée probable d’utilisation :

- Bâtiment	20 – 70 ans
- Agencements et aménagements bâtiment	5 – 25 ans
- Construction sur sol d’autrui	15 ans
(Soit la durée de concession délivrée par le propriétaire du terrain)	
- Agencements, aménagements	8-10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau	5-10 ans
- Matériel informatique	3 ans

4.5. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par le coût d’acquisition hors frais accessoires.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d’acquisition converti en euros au cours du jour de l’opération.

Lorsque la valeur d’inventaire des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d’inventaire est appréciée sur la base d’une combinaison des méthodes suivantes : Actif net ré-estimé, rentabilité future, perspectives d’activité de la société détenue.

Il en est de même pour les créances rattachées à des participations non consolidées, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement. Les prêts et créances libellés en devises autres que l'Euro sont convertis au cours du jour de clôture de l'exercice.

4.6. – Location financement

Le groupe n'est pas engagé dans des opérations de location financement significatives. Aucun retraitement en ce sens n'est donc pratiqué.

4.7. Stocks de marchandises et en-cours de production

Les stocks de marchandises sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération l'obsolescence des articles, leur faible rotation, les perspectives commerciales.

Une politique spécifique est appliquée à certains stocks de marchandises identifiés. Elle est détaillée dans les notes aux états financiers.

Les en-cours de production se composent :

- De l'achat de prestations de sous-traitance rattachées à des affaires commerciales à moyen/long terme. Ils sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition et de leur valeur actuelle d'utilité. Une provision pour dépréciation est constatée pour la différence le cas échéant.
- De l'activité industrielle du site de DEOLS. Ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production.

4.8. Contrat à long terme

La société comptabilise ce type d'opération selon la méthode à l'achèvement.

Par exception, elle peut être amenée à retenir la méthode de l'avancement quand les circonstances propres à un projet le justifient.

4.9. Créances

L'ensemble du poste client est constitué de créances commerciales prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de leur risque d'irrécouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction des pertes sur créances constatées les exercices précédents. Une provision est constituée à due concurrence.

Les dettes, créances libellées en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros à la parité fin de mois du dernier mois de l'exercice. La différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Désormais le traitement retenu dans les comptes consolidés concernant ces écarts latents (actif & passif) est le même que dans les comptes sociaux.

4.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture sur la base de valeur liquidative au dernier jour de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la moins-value latente constatée le cas échéant.

4.11. Emprunt et dette

Les emprunts et dettes financières inscrits au bilan consolidé doivent être ventilés dans l'annexe par : nature ; devise ; échéance (moins d'un an, plus d'un an et plus de cinq ans) ; et nature de taux (fixe, variable).

4.12. Avantages du personnel

SOFEMA adopte la méthode préférentielle pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière. L'engagement est ainsi comptabilisé au passif du bilan et impacte le compte de résultat chaque année, à la hausse ou à la baisse, selon son évolution.

Tous les éléments concernant le personnel (masse salariale, effectif, IFC, DIF) sont détaillés dans les notes aux états financiers.

4.13. Chiffre d'affaires

La société constate son chiffre d'affaires lors du transfert des risques et avantages de l'objet de la vente à son client. Celui-ci varie selon les incoterms retenus contractuellement.

4.14. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différés sont réduits dès qu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres. Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible.

Note 5 : Immobilisations incorporelles & Amortissements incorporelles

SOFEMA :

Le fonds de commerce Panhard, acquis en 2005, fait l'objet d'une dépréciation d'1/8^{ème} par exercice, destinée à matérialiser sa perte de substance économique dans le temps. Ce fonds est entièrement amorti depuis la clôture de l'exercice 2013.

La transmission universelle de patrimoine (T.U.P) de la société Consultair réalisée sur l'exercice 2009 a donné lieu à constatation d'un mali technique de confusion, inscrit au poste Fonds de Commerce pour 2.120 Keuros. Comme le prévoit le nouveau règlement de l'ANC n°2015-06, les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique. En pratique, le fonds commercial Consultair fait déjà l'objet d'un test de dépréciation à minima annuel afin d'évaluer sa valeur d'utilité. Elle est calculée selon la méthode des cash-flows opérationnels prévisionnels actualisés, tels qu'ils ressortent du plan d'affaire établis pour l'activité spécifique Consultair. Au-delà de la période du plan d'affaires, généralement trois ans, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation appliqué se situe dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes financiers pour évaluer le coût du capital de l'entreprise, dans notre secteur d'activité et compte tenu des caractéristiques propres de l'entreprise. Une provision sera constituée dès lors que la valeur comptable du fonds commercial se trouve supérieure à sa valeur d'utilité. La société a réalisé un "impairment test" en actualisant les données financières du calcul. Il en ressort du test réalisé à la clôture 2021, qu'il n'y a pas lieu de constater une provision.

ALHWS :

La société a acquis à partir de 2016 un fonds de commerce « Activité Support Alouette » pour un total de 962K€ à date auprès d'Airbus Helicopters. Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise.

Comme le prévoit le nouveau règlement de l'ANC n°2015-06, les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Sur la base prévisionnelle de l'arrêt du certificat type d'exploitation prévu pour fin 2023, le fonds de commerce fait l'objet d'une dépréciation de 320 529 euros soit un tiers de sa valeur comptable actuelle.

Variation des immobilisations brutes

En Keur	31/12/2020	Acquisitions	Diminutions	Autres mvts	Var. Périmètre	31/12/2021
Ecart acquisition positif	2 223					2 223
Immobilisations Incorporelles	2 536	1 038	434			3 139
Frais d'établissement						
Frais rech. & développ.						
Concess., brevets & licences	1 456	5	434			1 027
Fonds commercial	980					980
Autres immob. incorporelles	99	1 033 (1)				1 132
Immob. incorporelles en cours						
Avces/immob. incorporelles						

(1) : Acquisition d'un droit de distribution d'un stock d'Alphajet. La société est en attente des autorisations nécessaires afin qu'il soit activé.

Variation des immobilisations (amortissements & provisions)

En Keur	31/12/2020	Dotations/Augm.	Cessions/Rep. Util.	Chgt méthode	Var. Périmètre	31/12/2021
Amort. écarts acquisition	2 223					2 223
Immobilisations Incorporelles	2 055	162	434			1 782
Amort. frais établissement						
Amort. frais rech. & dév.						
Amort. conces., brev. & lic.	1 456	1	434			1 023
Amort. fonds commercial	500	160				660
Amort. autres immob. incorp.	99					99
Prov. immob. incorp. en cours						
Prov. av. & acpt./immo. incorp.						

Note 6 : Immobilisations corporelles & Amortissements corporelles**Variation des immobilisations brutes**

En Keur	31/12/2020	Acquisitions	Diminutions	Autres mvts	Var. périmètre	31/12/2021
Immobilisations corporelles	6 827	719	103			7 443
Terrains	600					600
Terrains - Crédit-bail						
Constructions	4 047	657				4 704
Constructions - Crédit-bail						
Install. & mat. indust.	902	52				954
Inst. mat. indust. - Crédit-bail						
Autres immob. Corporelles	1 278	10	103			1 185
Aut. immos corp. - Crédit-bail						
Immob. mise en concession						
Immob. corporelles en cours						
Avces/immob. Corporelles	0					

(1) : Acquisitions 2021 par la SOFEMA (719K€)

Variation des immobilisations (amortissements & provisions)

En Keur	31/12/2020	Dotations/Augm.	Reprise/Dim.	Cession/Rep. Uil.	Var. Périmètre	31/12/2021
Immobilisations corporelles	3 650	291	93			3 848
Amort. terrains						
Amort. terrains - Crédit-bail						
Amort. Constructions	2 034	105				2 139
Amort. Constructions en Crédit-bail						
Amort. matériels & équip.	669	87				755
Amort inst. & mat.ind. - Crédit-bail						
Amort. autres immo.corp.	947	99	93			955
Aut. immos corp. - Crédit-bail						

Note 7 : Immobilisations financières & Amortissements financiers

Variation des immobilisations brutes

En Keur	31/12/2020	Acquisitions	Diminution	Autres mvts	Var. de périmètre	31/12/2021
Immobilisations financières	73 523	4 201	1 827	-439		75 458
Participations financières						
Prix d'achat titres						
Prix de vente titres						
Stés déconsolidées						
Stés mises en équivalence (1)	73 079	3 896	1 827	-439		74 709
Créances rattach. particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts / DG	444	305				749
Autres immob. Financières						
Int.courus/créances fin.						

(1) : Les variations liées à DCI sont spécifiquement abordées dans la note 8.

Note 8 : Titres de Participation

a) Société mise en équivalence

En Keur	31/12/2020	Var. périmètre	Augment.	Diminution	Autres mvts	31/12/2021
Entités						
DCI	73 079		3 896	1 827	-439	74 709
			(1)	(2)	(3)	

(1) : Quote-part de résultat groupe DCI 2021

(2) : Distribution de dividendes de DCI – contributif SOFEMA

(3) : Ajustements chez DCI

Note 9 : Provisions et dépréciations

CONSOLIDATION								
BILAN	Solde 01 01 2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Autres	Solde 31 12 2021
PRC écart de change		15 277	- 78 575		287 794			224 497
PRC Compte remarketing		1 615 820						1 615 820
PRC Conseil	148 192		- 88 755					59 437
PRC Commercial Cameroun	1 882 480			- 1 882 480				-
PRC Conseil Cameroun	246 198		- 13 293					232 905
PRC Garoua	40 995	6 000	- 20 984					26 011
PRC Social	20 000			- 4 168				15 832
Prov. IFC	753 473			- 224 960				528 513
Prov. Médaille	97 641			- 44 266				53 375
Total des provisions	3 188 979	1 637 097	- 201 607	- 2 155 874	287 794			2 756 390

(1) : Provisions pour risques**Provision pour perte de change**

Les écarts de conversion des créances et des dettes libellées en devises sont désormais comptabilisés en tant qu'écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés, conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

Affaire CASA

La SOFEMA, en considération du contexte du dossier, a décidé de provisionner le solde du compte de repossession au 31 12 2021.

Affaire commerciale

Des reprises sur l'exercice suite aux paiements de divers frais.

Affaires Cameroun

Au 31 12 2021, le dossier n'ayant pas évolué suite au mutisme de la partie Camerounaise, la SOFEMA a décidé de l'acter dans ses livres comptables. Cela se traduit par la reprise de provision des pénalités commerciales devenues sans objet et par la reprise pour perte à terminaison.

Il demeure au 31 12 2021 un en-cours pour les frais de conseils et les frais logistique.

Provision Sociale

Ajustement de la provision sociale suite aux conclusions de la saisine du conseil des Prud'hommes.

Provision pour les engagements retraite

L'engagement "Indemnité de fin de carrière" a été actualisé à la clôture donnant lieu à une reprise de 224 960 euros. Pour plus de précision à ce sujet, cf. partie 4.3.a.

Provision pour Médaille du travail

L'engagement "Médaille du travail" a été actualisé à la clôture donnant lieu à une reprise de 44 266 euros.

Note 10 : Stocks de marchandises et en-cours de production**Variation des provisions sur stocks**

En Keur	31/12/2020	Dévaluations/Augm.	Cessions/Rep. UtJ.	Var. périmètre	31/12/2021
Stock	14 477	1 927	5 817		10 587
Provisions stock Mat. Prem. & Approv.					
Provisions stock Trx et PS en cours	3 238	661	3 238		661
Provisions stock Pdts interm. & finis					
Provision stock Marchandises	11 239	1 266	2 579		9 926

Les reprises font suite à la vente du CASA.

1. En-cours de production

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs brutes	9 289	2 053
Provisions	3 238	661
Valeurs nettes	6 051	1 392

Les éléments constitutifs du coût de production sont les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux fixes de production du site. La forte diminution est liée à la vente du CASA.

2. Stock de marchandises

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs brutes (1)	40 885	36 260
Provisions (2)	11 238	9 926
Valeurs nettes	29 647	26 334

(1) : contributif SOFEMA (34 910K€) ; contributif ALHWS (1 350K€).

(2) : contributif SOFEMA (8 933K€) ; contributif ALHWS (993K€)

- SOFEMA

A la clôture 2017, suite à une analyse de son stock non mouvementé depuis le 01/01/2013, la société a décidé d'accentuer sa politique de dépréciation de son stock. Ainsi, il a été décidé, à partir de la clôture 2017, de déprécier le stock non mouvementé depuis la date fixe du 01/01/2013 sur un plan d'amortissement de 7 ans. La dépréciation est donc actualisée chaque année suite à la mise à jour du stock non mouvementé.

- ALHWS

La société a décidé de déprécier son stock selon deux critères :

- A partir de l'exercice 2018, le stock non tournant depuis la reprise de l'activité Alouette à raison de 20% par an. Il a été décidé de déprécier les 40% restants sur l'exercice 2021.
- Le sur stock (excédant la consommation estimée des 2 prochains exercices) sur un plan d'amortissement de 10 ans (10% par an). Compte tenu de l'ampleur pris par ce stock, il a été décidé en 2020 de lui faire suivre la même règle de dépréciation que pour le stock non tour-

nant soit une dépréciation à hauteur de 60% au 31/12/2020, qui passe à 100% au 31/12/2021.

3. Récapitulatif

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Valeur nette Stock de Matières premières	0	0
Valeur nette En-cours Productions de biens (1)	6 051	1 392
Valeur nette Stock de Marchandises (2)	29 647	26 334
Valeur nette globale	35 698	27 726

(1) : contributif SOFEMA (1 392K€)

(2) : contributif SOFEMA (25 977K€) ; contributif ALHWS (357K€).

Note 11 : Créances

Variation des provisions sur créances clients

En Keur	31/12/2020	Dotations/Augm.	Cessions/Rep. Util.	Chgt méthode	Var.périmètre	31/12/2021
Créances	6 028	63	443			5 648
Provisions Acptes versés s/ cmdes						
Provisions Créances clts & cpt ratt.	6 028	63	443			5 648
Provisions créances s/ immob.						

Les reprises de dépréciations de créances clients s'expliquent principalement par la mise en irrécouvrabilité de certaines créances, ainsi que par le paiement de créances douteuses par leurs débiteurs.

Créances clients

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs Brutes (1)	13 957	19 993
Provisions	6 028	-5 649
Total	7 929	14 344

(1) : Contributif SOFEMA : 14 256K€ ; Contributif ALHWS : 88K€.

Autres créances

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Avance et Acompte versés	1 497	1 507
Autres créances	1 218	2 815
Provision sur autres créances		
Total	2 715	4 322

En Keur	MONTANT NET			Dont entre-prises liées	Dont produits à recevoir
	TOTAL	-1 AN	+ 1 AN		
Créances clients et comptes rattachés	14 343	14 343			66
Avances et Acomptes versés	1 478	1 478			
Comptes fournisseurs débiteurs	29	29			
Créances – Impôt sur les bénéfices	507	507			
Créances – Taxe sur la valeur ajoutée	425	425			
Créances – Produits à recevoir	37	37			37
Créances – Compte de remarketing	1 616	1 616			
Créances – divers	230	230			

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation se composent uniquement des charges constatées d'avances (185K€) dont voici le détail :

En K€	SOFEMA	ALHWS	GRUPE
Achat de presta – affaires	83		83
Achat non stocké	3		3
Location / Abonnement	15		15
Maintenance	7	6	13
Assurance	26		26
Salon	27		27
Déplacement	4		4
Télécommunication	3		3
Frais bancaire	4		
Autres	7		
TOTAL	179	6	185

Note 12 : Dettes fournisseurs, Dettes fiscales et sociales et Autres dettes

En Keur	MONTANT BRUT			Dont entre-prises liées	Dont charges à payer
	TOTAL	-1 AN	+ 1 AN		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 133	5 133			2 468
Avances et Acomptes reçus	1 527	1 527			
Dettes fiscales et sociale (1)	1 237	1 237			894
Autres dettes (2)	1 504	1 504			1 380
Produits constatés d'avance					

(1) : Ce poste de 1 239K€ se décompose comme suit :

- Contributif SOFEMA : dette sociale (1 110K€) ; dette fiscale (70K€)
- Contributif ALHWS : dette sociale (51K€) ; dette fiscale (6K€)

(2) : Le poste « Autres dettes » se compose principalement du compte charges à payer (1 380K€ - cf. détail ci-après).

En K€	SOFEMA	ALHWS	GRUPE
Marchandises	1 052		1 052
Presta – affaire	51		51
Assurance	25	7	32
Honoraires / Commissions	245		244
TOTAL	1 373	7	1 380

Note 13 : Variation des dettes financières

En Keur	31/12/2020	Augmentation	Diminutions	Ecart conv.	Chgt méthode	Var. Périmètre	31/12/2021
Dettes Financières	104	6	61				47
Empts & dettes - éts crédit (1)	102		61				41
Emprunts crédit-bail							
Associés compte courant	0						
Empts & dettes fin.divers							
Int.courus/empts & det.fin.	0						
Frais courus	2	6	2				6

Chez ALHWS : l'emprunt de 600K€ suit normalement son plan d'amortissement.

	Clôture	Montant souscrit à l'origine	Échéances			Devise	Taux	
			Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans		Taux Fixe	Taux Variable
ALHWS - Prêt SG	31/12/2021	600 000	81 655			€	0.95%	
Total emprunt bancaire								

Note 14 : Disponibilité

Au 31/12/2021, les disponibilités consolidées s'élevaient à la somme de 9 233K€.

- Soit un contributif SOFEMA de 8 419K€ (dont 3 980K€ de compte à terme) ;
- Soit un contributif ALHWS de 814K€ (dont 161K€ de compte à terme).

Pour rappel, les disponibilités consolidées s'élevaient à la somme de 15 919K€ à la clôture précédente.

- Soit un contributif SOFEMA de 15 251K€ (dont 8 980K€ de compte à terme) ;
- Soit un contributif ALHWS de 668K€ ;

Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires par marché

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Prestations de services	2 444	683
Ventes de marchandises	31 054	35 366
Produits accessoires	3 270	5 163
Total	36 768	41 212

Le chiffre d'affaires groupe a progressé de 12% entre les clôtures 2020 et 2021.

Répartition géographique du chiffre d'affaires	31/12/2020	31/12/2021
<i>En Keur</i>		
France	4 715	3 121
Etranger	32 053	38 091
Total	36 768	41 212

Au titre de la clôture du 31/12/2021 :

- Les ventes France représentent 8% du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les ventes Export / UE représentent 92% du chiffre d'affaires consolidé ;

Le secteur export qui constitue la part prédominante du chiffre d'affaires, l'est d'autant plus au titre de l'exercice 2021.

Note 16 : « Autres achats et charges externes » & « Autres charges »**a. Autres achats et charges externes**

Le total consolidé 2021 des autres achats et charges externes s'élève à 8 462K€.

Poste du CDR	31/12/2020	31/12/2021
<i>En Keur</i>		
Achats de sous-traitance Fr / EU	4 057	3 197
Achats non stockés de matière et fournitures	179	142
Sous-traitance générale	75	59
Locations	958	949
Maintenance / Entretien	175	159
Assurances	207	241
Etudes / Documentation / Personnel extérieurs / Divers	54	99
Honoraires / Commission	3 928	2 188
Publicité / Relation	4	30
Frais de transports	474	673
Frais de déplacements / Missions / Réceptions	313	314
Frais de télécommunication	131	122
Cotisation et frais bancaire	346	289
Total	10 901	8 462

Aucun commentaire particulier.

b. Autres charges

Le poste « autres charges » s'élève à 331K€. Il est uniquement constitué par le contributif SOFEMA, à savoir : redevance 68K€ ; perte sur créance irrécouvrable 214K€ ; et des pertes de change d'exploitation 47K€.

Note 17 : Impôts taxes et versements assimilés

Poste du CDR	31/12/2020	31/12/2021
<i>En Keur</i>		
Cotisations sociales sur la masse salariale	111	105
CFE / CVAE	170	93
Taxes foncière	142	141
C3S	25	27
TVS	6	7
Droits d'enreg. / Droits de douanes	81	11
Frais de formation	28	31
Autres	0	0
Total	563	415

Note 18 : Personnel

1. Les charges de personnel

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Salaires	4 842	4 260
Charges sociales	2 115	1 871
Autres charges du personnel	262	240
Total	7 219	6 371

2. Effectif

L'effectif moyen au sein des sociétés intégrées se décompose ainsi :

	31/12/2020	31/12/2021
Cadre	49	46
Article 36	21	20
Non cadre	28	19
	98	85

SOFEMA (76) – ALHWS (9)

3. Indemnités de fin de carrière (IFC) et Médailles du travail

a) Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite ont été évalués pour l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, en application des dispositions de la recommandation CNC 2003-R.01.

Dans les comptes sociaux de SOFEMA, les IFC sont provisionnées au bilan selon la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses de calcul actuariel sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans.

Les entités ont souhaité adapter cette hypothèse de calcul afin qu'elle reflète davantage la réalité de la vie de l'entreprise. Ainsi, le calcul est établi sur la base d'une hypothèse de « départ volontaire en retraite à 65 ans ».

- Taux de rotation du personnel : déterminé en fonctions des tranches d'âge du personnel

20-29 ans	30%
30-39 ans	15%
40-49 ans	10%
50-59 ans	3%
>60 ans	-

- Taux de progression des salaires : 2 % (inflation incluse)
- Taux d'actualisation : 0.98% (contre 0.34% en 2020)

Au 31/12/2021, le passif social au titre des engagements retraites comptabilisé dans les comptes consolidés correspond uniquement à l'engagement de la société SOFEMA et s'élève à 529K€.

Les autres entités intégrées globalement ne valorisent pas ce passif social car ce dernier est non significatif en raison de la typologie de la population salariée.

b) Médailles du travail

Elles ont été évaluées pour l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, selon le même principe que l'engagement indemnités de fin de carrière. En effet, il est possible d'anticiper le versement de cette prime sous forme de provision. Ainsi au 31/12/2021, le passif social de SOFEMA au titre de son engagement "médaille du travail" s'élève à 53K€.

4. Intéressement

Un accord d'intéressement est en vigueur au sein de SOFEMA et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que : l'atteinte d'un objectif de résultat d'exploitation, le respect du budget de coût de fonctionnement. L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Les critères n'ayant pas été remplis à la clôture de l'exercice, la SOFEMA ne versera pas d'intéressement en 2022 au titre de 2021.

5. Compte Epargne Temps

Conformément à l'accord d'entreprise en vigueur chez SOFEMA, il existe un compte épargne temps (CET) provisionné dans les comptes au 31/12/2021 pour un montant total de 161K€ brut.

Note 19 : Rémunération des organes de Direction

Les rémunérations versées durant l'exercice aux 5 personnes les mieux rémunérées de SOFEMA s'élèvent à la somme de 1 004K€ (contre 1 024K€ en 2020).

Note 20 : Quote-part sur opérations faites en commun

La « quote-part des opérations faites en commun » est liée à l'activité de la société en participation « BCOE » dans laquelle SOFEMA est associée avec la société EUROTRADIA INTERNATIONAL. SOFEMA SA enregistre 50% du résultat de la société en participation « BCOE », soit une perte sur l'exercice 2021 de 96K€.

Note 21 : Résultat financier

Le résultat financier net ressort à 220K€ et s'analyse comme suit :

Fin Keur	Dot prov.titres de part.	
	Intérêts & charges financ. ass.	1
	Différences négatives de change	7
	Autres charges financières	
	TOTAL (I)	8
	Dividendes reçus hors groupe consolidé	
	Autres produits financiers (intérêts DAT)	90
	Revenu des créances sur part.	
	Rep prov.titres de part.	
	Différences positives change	134
	Produit net/cession de VMP	4
	TOTAL (II)	228
	RESULTAT FINANCIER (II - I)	220

Pour mémoire, le résultat financier au 31/12/2020 était de 79K€.

Note 22 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel net ressort à -919K€ et s'analyse comme suit :

En Keur	Pénalités et amendes	
	Charges except. s/ op. de gestion	1 314
	Charges except. s/ op. en capital	11
	VNC immob.fin.cédées (corporelle, incorporelle et financière)	
	Dot.prov.R&C except.	178
	TOTAL (I)	2 053
	Produits except. s/op.de gestion	
	Produits except. s/op. en capital	18
	Rep.prov.exc. pour R&C	1 116
	PCEAC (corporel et incorporel)	
	TOTAL (II)	1 134
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (II - I)	-919

Les opérations significatives :

- Pénalités sur marchés : 139K€
- Restructuration sociale : 693K€
- Litige commercial : 123K€
- Correction d'erreur (commission agent) : 280K€
- Destruction de stock : 79K€
- Provision sur stock et en-cours : 722K€
- Reprise de provisions affaires commerciales : +988K€

Pour mémoire, le résultat exceptionnel au 31/12/2020 était de -326K€.

Note 23 : Résultat

Chacune des sociétés constituant le groupe consolidé détermine son résultat de manière autonome.

1. Résultat comptable

Le résultat net comptable de SOFEMA est de 37K€

Le résultat net comptable d'ALHWS est de -1 644K€ (contributif groupe SOFEMA : -822K€)

Le résultat net comptable DCI groupe est de 11 688K€ (contributif groupe SOFEMA : 3 896K€)

2. Résultat consolidé

Le résultat consolidé d'ensemble (groupe) est de +1 284€.

Note 24 : Impôts

1. Impôts sur les bénéficiaires

Chaque entité du groupe détermine son résultat fiscal et s'acquitte de son impôt sur les sociétés de manière autonome.

Les différentes sociétés n'ont bénéficié, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'aucun crédits d'impôt.

Au titre de 2021, le résultat fiscal des différentes entités composant le groupe consolidé :

- SOFEMA : -2 074 920 euros soit l'absence de liquidation d'impôt sur les sociétés.
- ALHWS : -235 873 euros soit l'absence de liquidation d'impôt sur les sociétés.

2. Impôts différés

Les actifs d'impôts différés, qu'ils soient liés à des décalages temporaires déductibles, à des crédits d'impôts ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable (Règl. n°99-02).

a. Impôts différés actifs (IDA)

Le groupe SOFEMA bénéficie de deux types d'impôts différés :

- Sur les différences temporaires déductibles

Les différences temporaires sont dites déductibles lorsqu'elles sont source d'économie future. Cela se traduira par des résultats fiscaux inférieurs aux résultats comptables. Ces différences donnent lieu alors à la comptabilisation d'IDA.

➤ Concernant les éléments comptabilisés en social et retraités fiscalement

- Ecart de conversion ECA (accroissement d'impôt)	224 497
- Indemnité CP (allègement d'impôt)	-339 571
- Indemnité CET (allègement d'impôt)	-237 526
- Indemnité pour départ à la retraite (allègement d'impôt)	-528 513
- Plus-value latente N Pro capital (allègement d'impôt)	-176 700
- C3S (allègement d'impôt)	-26 777
- Ecart de conversion ECP (allègement d'impôt)	-71 613
Total	-1 156 206
Economie future d'IS (25%)	289 051
Total économie d'IS sur décalage temporaire	289 051

SOFEMA dispose d'un potentiel d'IDA de 289K€ sur les différences temporaires déductibles à court terme.

- Sur les reports de déficits

➤ Concernant les déficits reportables de SOFEMA

Les déficits reportables peuvent donner lieu à des impôts différés actifs dans les comptes consolidés des entreprises qui attendent des bénéfices futurs. Cependant, il convient de considérer avant toute comptabilisation :

- De la probabilité avancée de récupération à court terme (3 / 5 ans) des IDA ;
- Des conditions de report en avant des déficits antérieurs.

Compte tenu de la perte enregistrée sur les derniers exercices par la SOFEMA et en raison de l'incertitude de l'exercice 2022 et des faibles résultats projetés à court terme, il a été décidé de n'activer aucun impôt différé actif sur les reports de déficits.

Au 31/12/2021, nous avons conservé, compte tenu du faible écart, l'IDA présent à l'actif du bilan au 31/12/2020.

b. Impôts différés passifs (IDP)

Néant

3. La preuve d'impôt

Le résultat est déficitaire et aucun impôt n'est comptabilisé au compte de résultat.

Note 25 : Liens avec les filiales non consolidées

Les transactions effectuées avec ces parties se sont faites à des conditions normales de marché. Elles sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous au titre des liens société mère/filiales.

Note 26 : Engagements hors bilan**a) Tableau des engagements**

<i>En Keur</i>	Conso Décembre 2020 Clôture	Conso Décembre 2021 Clôture
ENGAGEMENTS DONNES	4 900	3 422
Eng.donnés : pens. indemnités (IDR) Eng.donnés : avals, cautions (1) Eng.donnés : Eff.circ. s/endoss. Eng.donnés : CB mob. à courir Eng.donnés : CB immob. à courir Autres eng. donnés	4 900	3 422
ENGAGEMENTS RECUS	0	0
Eng.reçus : avals, caut., gar. Eng.reçus : crces escpt.n-éch. Eng.reçus : CB mobilier Eng.reçus : CB immobilier Eng.reçus : Autres eng.reçus	0	0
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0	0
Contrat de change à terme (devises à livrer) Contrat de change à terme (devises à recevoir)	Pas d'engagement réciproque	Pas d'engagement réciproque

Dont cautionnement solidaire de la SOFEMA envers la SG à hauteur de 50% dans le cadre de la souscription d'un prêt de 600K€ par ALHWS.

b) Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés (En Keur)	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunt obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		NEANT	

Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

En Keur	31/12/2020	31/12/2021
Commissaires aux comptes, certifications des comptes (1)	80	78
Autres missions	0	0
Total	80	78

(1) : Les contributifs 2021 : SOFEMA (70K€) ; ALHWS (8K€).